



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R24-2024-117

PUBLIÉ LE 21 JUIN 2024

# Sommaire

## **DRAAF Centre-Val de Loire /**

R24-2024-06-14-00004 - Microsoft Word - Arrt DRAAF 14 juin 2024-II.odt (4 pages)

Page 3

## **DRAC Centre-Val de Loire / MICAP**

R24-2024-06-21-00002 - 37- L'ILE BOUCHARD - Recours de M (4 pages)

Page 8

## **Ministère de la santé et de la prévention Ministère délégué auprès du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics /**

R24-2024-06-17-00009 - CARSAT CVDL Arrêté modificatif du 17 juin 2024  
version RAA (2 pages)

Page 13

R24-2024-06-17-00010 - CD 18 Arrêté modificatif du 17 juin 2024 version  
RAA (2 pages)

Page 16

R24-2024-06-17-00011 - CD 28 Arrêté modificatif du 17 juin 2024 version  
RAA (2 pages)

Page 19

R24-2024-06-21-00004 - CICOA arrêté modificatif du 21 juin 2024 version  
RAA (2 pages)

Page 22

R24-2024-06-17-00012 - URSSAF CVDL arrêté modificatif du 17 juin 2024  
version RAA (2 pages)

Page 25

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-06-14-00004

Microsoft Word - Arrt DRAAF 14 juin 2024-II.odt

**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET  
DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE**

**ARRETE PREFECTORAL N°24.077 DU 14 JUIN 2024 PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DES ORGANISMES DE FORMATION AUTORISES A METTRE EN ŒUVRE L'ACTION DE FORMATION SPECIFIQUE EN MATIERE D'HYGIENE ALIMENTAIRE ADAPTEE A L'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION COMMERCIALE.**

La préfète de la région Centre-Val de Loire  
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

**VU** le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 233-4 et D. 233-12 ;

**VU** le code du travail, notamment son article L. 6313-1 ;

**VU** l'arrêté du 22 juillet 2022 nommant Madame Virginie JORISSEN, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture, de la forêt de la région Centre-Val de Loire à compter du 22 août 2022;

**VU** l'arrêté du 21 août 2023 23-180 portant délégation de signature à Madame Virginie JORISSEN, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire;

**VU** l'arrêté du 12 février 2024 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La liste des organismes de formation autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale est fixée comme suit, en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'autorisation d'un organisme de formation peut être restreinte, suspendue ou retirée, en cas de non-respect d'un ou des critères d'octroi de l'autorisation.

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral N°24.050 du 26 avril 2024 portant publication de la liste des organismes de formation autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale est abrogé.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale pour les affaires régionales et la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 14 juin 2024  
Pour la Préfète de la région Centre-Val de Loire,  
et par délégation  
la Directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
de la région Centre-Val de Loire  
Signé : Virginie JORISSEN

Arrêté N° 24.077 enregistré le 14 juin 2024

#### Annexe

Organismes de formation autorisés à délivrer la formation en hygiène alimentaire conformément à l'arrêté du 12 février 2024 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale.

Nom de l'organisme de formation	Adresse de l'organisme de formation	Contact
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU LOIRET	Citevolia 1 place Rivière-Casalis CS 80612 45404 FLEURY LES AUBRAIS	02 38 77 77 62 marie.deamorin@loiret.cci.fr
L&FORMATION	25 rue du ruisseau de la Vienne 28130 HANCHES	06 84 51 22 84 lformation.lefevre@orange.fr
GRETA VAL DE LOIRE	Lycée général et technologique Grandmont 6 avenue de Sévigné 37200 TOURS	06 62 28 75 40 contact@greta-vdl.fr
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	28 rue de Bourgogne 45000 ORLEANS	06 21 53 37 38 sjeannesson@cma-cvl.fr
KL FORMATIONS	La plaine du Tumulus 45600 LION-EN-SULLIAS	06 51 91 92 60 karine.laurat@gmail.com
AFPA ACCES A L'EMPLOI	56-58 56 avenue du Danemark 37100 TOURS	06 86 52 06 42 nathalie.meinnier@afpa.fr
JSG DEVELOPPEMENT STAGE'UP-AGENCE FRANCE WEB	23 rue Antigna 45000 ORLEANS	06 15 01 28 41 jsguez@yahoo.fr
AFPA ENTREPRISES	rue Basse Mouillère 45160 OLIVET	06 86 52 06 42 nathalie.meinnier@afpa.fr

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Madame la préfète de la région Centre-Val de Loire**

Secrétariat général pour les affaires régionales

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS

CEDEX ;

- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**

- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**

28, rue de la Bretonnerie

45057 ORLEANS CEDEX 1.

**Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DRAC Centre-Val de Loire

R24-2024-06-21-00002

37- L'ILE BOUCHARD - Recours de M



**ARRÊTE PRÉFECTORAL**

portant sur un recours formé à l'encontre d'un refus d'accord  
émis par l'architecte des bâtiments de France d'Indre-et-Loire,

La Préfète de la région Centre-Val de Loire  
La Préfète du Loiret  
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

**VU** le code du patrimoine, en particulier ses articles L.621-30, L.621-32, L.632-2,

**VU** le code de l'urbanisme, en particulier son article R\*.424-14,

**VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des  
compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

**VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant de Mme Sophie BROCAS préfète de  
la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret,

**VU** l'arrêté du 7 mai 1908 portant classement de l'église Saint-Gilles de L'ILE-  
BOUCHARD (Indre-et-Loire) parmi les monuments historiques,

**VU** l'arrêté préfectoral régional n° 23.182 du 21 août 2023 portant délégation  
de signature à Madame Christine DIACON, Directrice régionale des affaires  
culturelles de la région Centre-Val de Loire,

**VU** la déclaration préalable référencée DP0371192420003, présentée le 31  
janvier 2024 par Monsieur Ghislain DETHINE, domicilié au 31 rue Gambetta à  
L'ILE-BOUCHARD (Indre-et-Loire), pour un projet de remplacement de

menuiseries sur un bâtiment situé au n° 31 rue Gambetta à L'ILE-BOUCHARD (Indre-et-Loire), parcelle AC 230,

**VU** le refus d'accord, en date du 11 mars 2024, émis par l'Architecte des Bâtiments de France d'Indre-et-Loire sur la déclaration préalable DP0371192420003 susvisée,

**VU** l'arrêté du 12 mars 2024 de Monsieur le Maire de la commune de L'ILE-BOUCHARD (Indre-et-Loire) faisant opposition à la déclaration préalable n° DP0371192420003 susvisée,

**VU** le recours en date du 07 avril 2024 formé par Monsieur Ghislain DETHINE, reçu à la Préfecture de la région Centre-Val de Loire le 22 avril 2024, contre l'arrêté susvisé du 12 mars 2024 de Monsieur le Maire de la commune de L'ILE-BOUCHARD (Indre-et-Loire), fondé sur le refus d'accord susvisé de l'Architecte des Bâtiments de France d'Indre-et-Loire du 11 mars 2024,

**CONSIDÉRANT** le projet de travaux objet de la déclaration préalable DP0371192420003 susvisée,

**CONSIDÉRANT** que le projet de travaux porte sur un immeuble situé dans le périmètre des abords de l'église Saint-Gilles à L'ILE-BOUCHARD (Indre-et-Loire), monument historique classé par l'arrêté du 7 mai 1908 susvisé,

**CONSIDÉRANT** que le projet de travaux, consiste au changement de deux menuiseries sur une façade du 19ème siècle sur rue, dont la qualité architecturale doit participer à la mise en valeur du monument historique,

**CONSIDÉRANT** que des volets roulants, dispositifs propres à une architecture contemporaine, sont proscrits, ont été installés de manière non conforme,

**CONSIDÉRANT** que les travaux de remplacement des menuiseries doivent prévoir le remplacement des volets roulants par des volets en cohérence avec la typologie architecturale de l'immeuble.

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Le recours en date du 07 avril 2024 formé par Monsieur Ghislain DETHINE, reçu à la Préfecture de la région Centre-Val de Loire le 22 avril 2024, contre l'arrêté susvisé du 12 mars 2024 de Monsieur le Maire de la commune de L'ILE-BOUCHARD (Indre-et-Loire), fondé sur le refus d'accord susvisé de

l'Architecte des Bâtiments de France d'Indre-et-Loire du 11 mars 2024, sur la déclaration préalable n° DP0371192420003 relative au projet des travaux de changement de menuiseries sur une façade du 19ème siècle sur rue, sis sur un terrain situé 31 rue Gambetta à L'ILE-BOUCHARD (Indre-et-Loire), parcelle AC 230, localisé dans le périmètre des abords de l'église Saint-Gilles de L'ILE-BOUCHARD, monument historique classé par arrêté du 7 mai 1908, est rejeté.

ARTICLE 2 : Le refus d'accord de l'architecte des bâtiments de France d'Indre-et-Loire sur ce projet est confirmé.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée au registre des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et notifiée au requérant et à l'autorité compétente pour la délivrance des autorisations d'urbanisme. Une copie pour information sera transmise à l'architecte des bâtiments de France d'Indre-et-Loire.

Fait à Orléans, le 21 juin 2024  
Pour la Préfète de la région Centre-Val de Loire  
et par délégation,  
La directrice régionale des affaires culturelles  
Signé : Christine DIACON

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**  
28, rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS CEDEX 1.

**Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère délégué auprès du ministère de  
l'économie, des finances et de la souveraineté  
industrielle et numérique, chargé des comptes  
publics

R24-2024-06-17-00009

CARSAT CVDL Arrêté modificatif du 17 juin 2024  
version RAA

**Ministère de la Santé et de la prévention  
Ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion**

**Arrêté modificatif du 17 juin 2024 – ADP CA CARSAT CVDL - portant modification des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire**

**Le ministre de la Santé et de la prévention et le ministre du Travail, du plein emploi et de l'insertion,**

**Vu** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

**Vu** les arrêtés des 24 mars et 9 juin 2022 – ADP CA CARSAT CVDL - portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire ;

**Vu** l'arrêté modificatif du 18 octobre 2022 – ADP CA CARSAT CVDL - portant modification des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire ;

**Vu** l'arrêté modificatif du 20 avril 2023 – ADP CA CARSAT CVDL - portant modification des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire ;

**Vu** l'arrêté modificatif du 9 juin 2023 – ADP CA CARSAT CVDL - portant modification des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire ;

**Vu** l'arrêté modificatif du 9 octobre 2023 – ADP CA CARSAT CVDL - portant modification des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire ;

**Vu** l'arrêté modificatif du 4 décembre 2023 – ADP CA CARSAT CVDL - portant modification des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire ;

**Vu** l'arrêté modificatif du 9 janvier 2024 – ADP CA CARSAT CVDL - portant modification des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire ;

**Vu** les propositions de candidatures émanant, au titre des représentants des assurés sociaux, de la Confédération générale du travail (CGT), de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) ;

**Vu** la proposition de candidature émanant, au titre du collège des travailleurs indépendants, de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

### **Arrêtent :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

La composition du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire est modifiée comme suit :

##### **1° En tant que Représentant des assurés sociaux:**

*Sur demande de la Confédération générale du travail (CGT) :*

Titulaire :

Mme MINDJOUH BILONGO (Anisette Fernande)

*Sur demande de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :*

Titulaire :

M. AUDBERT (Jean-Dominique) en lieu et place de M. POIRIER (Gérald)

##### **2° En tant que Représentant des travailleurs indépendants:**

*Sur demande de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :*

Titulaire :

M. VILLEMENOT (Franck)

#### **Article 2**

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait le 17 juin 2024

Le ministre de la Santé et de la prévention  
Pour le ministre et par délégation  
SIGNE : Guy-Michaël DALIN

Le ministre du Travail, du plein emploi et de l'insertion,  
Pour le ministre et par délégation  
SIGNE : Guy-Michaël DALIN

Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère délégué auprès du ministère de  
l'économie, des finances et de la souveraineté  
industrielle et numérique, chargé des comptes  
publics

R24-2024-06-17-00010

CD 18 Arrêté modificatif du 17 juin 2024 version  
RAA



## Ministère de la Santé et de la prévention

**Ministère délégué auprès du ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics**

**Arrêté modificatif du 17 juin 2024 - ADP CD du Cher - portant modification de la composition du Conseil départemental du Cher auprès du Conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire**

**Le ministre de la Santé et de la prévention et le ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics ;**

**Vu** le code la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

**Vu** l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

**Vu** l'arrêté du 18 mars 2022 – ADP Conseil CD du Cher - portant nomination des membres au Conseil départemental du Cher auprès du Conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire;

**Vu** l'arrêté du 7 juillet 2022 – ADP Conseil CD du Cher - portant modification des membres au Conseil départemental du Cher auprès du Conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire;

**Vu** l'arrêté du 16 décembre 2022 – ADP Conseil CD du Cher - portant modification des membres au Conseil départemental du Cher auprès du Conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire;

**Vu** l'arrêté du 20 décembre 2022 – ADP Conseil CD du Cher - portant modification des membres au Conseil départemental du Cher auprès du Conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire;

**Vu** l'arrêté du 12 janvier 2023 – ADP Conseil CD du Cher - portant modification des membres au Conseil départemental du Cher auprès du Conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire;

**Vu** l'arrêté du 08 août 2023 – ADP Conseil CD du Cher - portant modification des membres au Conseil départemental du Cher auprès du Conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire;

**Vu** la demande de modification émanant de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME);

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**Arrêtent:**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition du Conseil départemental du Cher auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire est modifiée comme suit ;

**1° En tant que Représentant des employeurs :**

*Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :*

Suppléante :

Mme MENON (Blandine) en lieu et place de M. GILBERTAS (Patrick)

**1° En tant que Représentant des travailleurs indépendants :**

*Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :*

Suppléant :

M. GILBERTAS (Patrick) en lieu et place de Mme MENON (Blandine)

**Article 2**

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait le 17 juin 2024

Le ministre délégué auprès du ministre de l'Économie,  
des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,  
chargé des comptes publics,  
Pour le ministre et par délégation  
SIGNE : Guy-Michaël DALIN

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation  
SIGNE : Guy-Michaël DALIN

Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère délégué auprès du ministère de  
l'économie, des finances et de la souveraineté  
industrielle et numérique, chargé des comptes  
publics

R24-2024-06-17-00011

CD 28 Arrêté modificatif du 17 juin 2024 version  
RAA

## **Ministère de la Santé et de la prévention**

### **Ministère délégué auprès du ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics**

Arrêté modificatif du 17 juin 2024 – ADP Conseil CD d'Eure-et-Loir - portant modification de la composition du Conseil départemental d'Eure-et-Loir auprès du Conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire

#### **Le ministre de la Santé et de la prévention et le ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,**

**Vu** le code la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

**Vu** l'arrêté du 18 mars 2022 – ADP Conseil CD d'Eure-et-Loir - portant nomination des membres du Conseil départemental d'Eure-et-Loir auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire ;

**Vu** l'arrêté du 27 juillet 2022 – ADP Conseil CD d'Eure-et-Loir - portant modification de la composition du Conseil départemental d'Eure-et-Loir auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire ;

**Vu** l'arrêté du 08 août 2023 – ADP Conseil CD d'Eure-et-Loir - portant modification de la composition du Conseil départemental d'Eure-et-Loir auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire ;

**Vu** l'arrêté du 16 octobre 2023 – ADP Conseil CD d'Eure-et-Loir - portant modification de la composition du Conseil départemental d'Eure-et-Loir auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire ;

**Vu** la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des assurés sociaux, de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**Arrêtent:**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est nommé membre du Conseil départemental d'Eure-et-Loir auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire :

**1° En tant que Représentant des assurés sociaux:**

*Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres  
(CFE-CGC):*

Suppléante :

Mme LOCHET (Chrystelle)

**Article 2**

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait le 17 juin 2024

Le ministre de la Santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation  
SIGNE : Guy-Michaël DALIN

Le ministre délégué auprès du ministre de  
l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,  
chargé des comptes publics,  
Pour le ministre et par délégation  
SIGNE : Guy-Michaël DALIN

Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère délégué auprès du ministère de  
l'économie, des finances et de la souveraineté  
industrielle et numérique, chargé des comptes  
publics

R24-2024-06-21-00004

CICOA arrêté modificatif du 21 juin 2024 version  
RAA

**Arrêté modificatif du 21 juin 2024 portant modification de la composition  
des membres du Conseil du Centre de Traitement Informatique du Centre-  
Ouest-Atlantique (CICOA)**

**Le ministre de la Santé et de la prévention,**

**Vu** le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 216-1, L. 216-3 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

**Vu** l'arrêté du 23 juillet 2015 fixant le modèle de statuts des centres de traitement informatique des organismes de la branche maladie ;

**Vu** l'arrêté nominatif n°1 du 12 août 2022 – ADP CICOA CONSEIL n°1/2022 - portant nomination des membres du Conseil du Centre de Traitement Informatique du Centre-Ouest-Atlantique (CICOA) ;

**Vu** l'arrêté modificatif n°1 du 30 août 2022 – ADP CICOA CONSEIL n°2/2022 - portant modification de la composition des membres du Conseil du Centre de Traitement Informatique du Centre-Ouest-Atlantique (CICOA) ;

**Vu** l'arrêté modificatif du 20 janvier 2023 – ADP CICOA CONSEIL n°2/2023 – portant modification de la composition des membres du Conseil du Centre de Traitement Informatique du Centre-Ouest-Atlantique (CICOA) ;

**Vu** l'arrêté modificatif du 07 juin 2024 portant modification de la composition des membres du Conseil du Centre de Traitement Informatique du Centre-Ouest-Atlantique (CICOA)

**Vu** la proposition de modification émanant, au titre des représentants des employeurs, de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition du Conseil du Centre de Traitement Informatique du Centre-Ouest-Atlantique (CICOA) est modifiée comme suit :

**1° En tant que Représentant des employeurs :**

*Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)*

Suppléant :

Le poste de suppléant précédemment occupé par Mme SOULAT Virginie devient vacant

**Article 2**

Le chef d'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait le 21 Juin 2024

Le ministre de la Santé et de la prévention,

Pour le ministre et par délégation

**SIGNE :** Guy-Michaël DALIN



Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère délégué auprès du ministère de  
l'économie, des finances et de la souveraineté  
industrielle et numérique, chargé des comptes  
publics

R24-2024-06-17-00012

URSSAF CVDL arrêté modificatif du 17 juin 2024  
version RAA

**Ministère de la Santé et de la prévention**

**Ministère délégué auprès du ministère de l'Économie,  
des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des  
comptes publics**

**Arrêté modificatif du 17 juin 2024 – ADP CA URSSAF CVDL – portant  
modification de la composition du Conseil d'administration de l'Union de  
Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de  
la Région Centre-Val de Loire**

**Le ministre de la Santé et de la prévention et le ministre délégué auprès du  
ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et  
numérique, chargé des comptes publics ;**

**Vu** le Code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

**Vu** l'arrêté du 15 mars 2022 – ADP CA URSSAF CVDL - portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Centre – Val de Loire ;

**Vu** l'arrêté modificatif du 7 juillet 2022 – ADP CA URSSAF CVDL – portant modification des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Centre –Val de Loire;

**Vu** l'arrêté modificatif du 18 juillet 2023 – ADP CA URSSAF CVDL – portant modification des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Centre –Val de Loire;

**Vu** la proposition de candidature émanant de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME);

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est nommé membre du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Région Centre-Val de Loire :

**1° En tant que Représentant des employeurs :**

*Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :*  
Titulaire :

M. ALARY (Benoit) en lieu et place de M. CHENON (Renaud)

**Article 2**

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait le 17 juin 2024

Le ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Pour le ministre et par délégation

SIGNE :Guy-Michaël DALIN

Le ministre de la Santé et de la prévention,

Pour le ministre et par délégation

SIGNE : Guy-Michaël DALIN